

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

NON CONFORME

Date inspection: 28/02/2022 **Inspecteur:** Fabrice Marneffe **Mentor:** **Installateur:** Simonetta Pardaens
Étiquette d'identification: Visite après 81 **Référence client:**

N° TVA:-

Marque et type d'appareil de mesure: Numéro de serie: 19481245
 Metrel ET61557

Adresse de l'installation

Rue Place du Louvy
 Numéro 14
 Boîte
 Postcode 6060
 Commune Gilly
 Pays Belgique

Propriétaire

Nom Simonetta Pardaens
 Rue Place du Louvy
 Numéro 14
 Boîte
 Postcode 6060
 Commune Gilly
 Pays Belgique

Installateur

Nom Simonetta Pardaens
 N° TVA -
 Numéro de téléphone 0474778117
 E-mail simonettapardaens@gmail.com

Type : maison

EAN : 54

☒ **Non communiqué**

N° compteur : 5629325

Image du tableau de repartition et de manoeuvre:



Type de contrôle:

Distributeur: ORES

Visite de contrôle d'une installation domestique selon (AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 6.5. et 8.2.2. et 4.2.4.3.

Tension: 1~230V

Liaison comp / tableau: 6 mm²

Protection Max: A

Nombres tableaux: 1

Nombre de circuits: 12

Ri général: >1000 MΩ

OK



Prise de terre: Electrode verticale enterrée

RE: 33,4 Ω

OK

**DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL**

$I\Delta$ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _{Δt}	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	12	OK	OK
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	8	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
2	C	16	Diff 300	2	2,5
1	C	10	Diff 300	2	2,5
1	C	6	Diff 300	2	2,5
2	C	16	Diff 30	2	2,5
4	C	10	Diff 30	2	2,5
1	C	6	Diff 30	2	2,5
1	C	20	Diff 30	2	2,5

Contrôle visuel (général) OK**Contact direct** OK**Contact indirect** OK**Raccordement** OK**schéma en annexe par Aceg asbl** NA**Liaisons équipotentielle** BON**Section des conducteurs** OK**Continuité** OK**Éclairage / machines** OK**REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES**

I1.01 Prévoir le schéma unifilaire de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)

I1.02 Prévoir le plan de position de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)

I7.02 Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage (Livre 1 Sous-section 5.3.5.5.A.)

nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.

Infraction : fournir un document indiquant la valeur de la protection compagnie

Infraction : disjoncteur sans marquage (effacé)

Infraction : La machine à laver doit être sur un différentiel 30 mA

CONCLUSION



L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques:

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle

- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe:

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Fabrice Marneffe

F. Marneffe

Fabrice Marneffe
#154

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 880 88 90

BE53 0689 0209 2953 - BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3
Lisez ce protocole attentivement et faites en sorte que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contact avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaire, ainsi que tout renseignements complémentaires.













